

Rapport 2021 **sur la solvabilité et la** **situation financière**



ageas®

Summary

General

Ce document est le rapport 2021 sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) d'Ageas Groupe et d'ageas SA/NV en tant qu'entité solo pour les activités de réassurance.

Les chiffres présentés dans ce rapport sont conformes aux Quantitative Reporting Templates (QRT) tels que déclarés aux autorités de contrôle. Un sous-ensemble de ces QRT, qui doivent être rendus publics et qui fournissent des informations quantitatives conformément à Solvabilité II au 31 décembre 2021, est inclus dans l'annexe de ce SFCR.

Le chapitre A "Activité et performance" décrit le profil d'activité et la structure globale d'ageas SA/NV, il donne également un aperçu des performances du groupe en matière de souscription et d'investissement. Le chapitre B "Système de gouvernance" explique la structure de gouvernance du groupe et décrit la mise en place des fonctions clés de Solvabilité II. Le chapitre C "Profil de risque" décrit les principaux risques auxquels ageas est exposé (risques financiers et non financiers) et la manière dont ageas gère l'atténuation de ces risques. Le chapitre D "Évaluation à des fins de solvabilité" explique comment passer du bilan fondé sur les principes des normes internationales d'information financière (IFRS) à l'évaluation des postes du bilan fondée sur les principes d'évaluation de Solvabilité II. Le chapitre E "Gestion du capital" donne un aperçu des fonds propres éligibles et du calcul du capital de solvabilité requis et des ratios de capital de solvabilité.

A l'échelle du groupe, Ageas rend des services à près de 45 millions de clients directs (via internet) ou indirects qui sont présents dans 14 pays d'Europe et d'Asie et qui ont accès à nos produits via divers canaux de distribution au travers d'une combinaison de filiales propres et des partenariats à long terme avec des institutions financières solides et des distributeurs clés. Ageas propose aux particuliers et aux entreprises des produits d'assurance Vie et Non-Vie conçus pour répondre aux attentes des consommateurs d'aujourd'hui et de demain.

Les principaux produits commercialisés par les filiales d'Ageas sont :

- Les produits d'épargne-vie avec ou sans participation aux bénéfices ;
- Assurances Prévoyance ;
- Epargne-pension ;
- L'assurance accidents du travail ;
- L'assurance Auto ;
- L'assurance Habitation

Événements importants, commerciaux ou autres

2021 was het laatste jaar van de Connect21-strategie. Ageas heeft alle financiële doelstellingen behaald en aanzienlijke vooruitgang geboekt bij de implementatie van zijn strategische keuzes. Ageas zocht actief toenadering tot al zijn stakeholders en heeft zijn motto, 'Supporter van jouw leven' echt waargemaakt. In juni 2021 werd de nieuwe driejarenstrategie voor de periode 2022-2024 geïntroduceerd. Impact24 is een duurzame groeistrategie voor de lange termijn, zowel voor de Groep als voor zijn mensen, die voortbouwt op de basis van Connect21.

Résultat net

Portée par une solide performance commerciale dans la plupart des régions et en particulier en Vie, l'encaissement (avec contribution à 100%) a augmenté en 2021 de 12% à EUR 40 milliards. La marge opérationnelle soutenue sur les produits garantis, l'amélioration de la marge sur les produits en unités de compte et le ratio combiné Non-Vie reflètent l'excellente performance opérationnelle des entités consolidées, contrant les effets inverses liés à la baisse des taux d'intérêt et aux événements climatiques exceptionnels. La forte contribution des entités non consolidées, et plus particulièrement des entités asiatiques, qui ont donné une impulsion supplémentaire supérieure aux attentes au quatrième trimestre, a conduit à un résultat net des activités d'assurance supérieur à EUR 1 milliard. Le bénéfice net du Groupe, hors RPN(i), s'est élevé à 945 millions d'euros. 2021 était également la dernière année de la stratégie Connect21 d'Ageas. En cette dernière année du cycle stratégique, le groupe a confirmé sa solide performance opérationnelle durable des années précédentes, en atteignant tous les objectifs financiers.

Changements au sein du groupe

AgeSA (précédemment : AvivaSA) (CEU) Le 5 mai 2021, Ageas a annoncé qu'elle avait obtenu toutes les autorisations réglementaires et finalisé l'acquisition auprès d'Aviva plc, d'une participation de 40% dans la société cotée turque d'assurance vie et de pension AgeSA. La contrepartie en espèces s'est élevée à EUR 143 millions, les coûts de transaction inclus). Les calculations SII de AgeSa sont incluses pro rata (40%) sans diversification.

Risque de sensibilité

Le risque financier est le risque le plus important pour de nombreuses opérations d'Ageas.

Les mécanismes locaux de contrôle de risque, combinant les politiques d'investissement, les limites, les tests de résistance et un suivi régulier sont mis en place afin de contrôler la nature et le niveau des risques financiers et de s'assurer que les risques pris sont appropriés à la fois pour le client et l'actionnaire et sont rénumérés de manière adéquate.

La répartition globale des actifs est déterminée par les entités locales. Le processus de décision se base sur l'optimisation de la balance entre la prise de risque, les exigences réglementaires en matière de capital, la participation aux bénéfices et les questions de fiscalité, les risques et le rendement à long terme, les attentes des assurés et les contraintes sur la liquidité pour parvenir à un choix approprié des investissements ciblés.

Le département risque d'Ageas Groupe surveille la prise de risque global couvrant les risques financiers et travaille avec les compagnies locales pour développer les politiques et les meilleures pratiques communes au Groupe, qui ensuite doivent être adoptées par les conseils d'administration locaux pour garantir leur intégration au niveau local.

Chaque année, Ageas effectue une analyse de sensibilité aux facteurs clé de risque de marché. Les résultats sont disponibles dans le tableau ci-dessous. Les résultats montre la sensibilité du ratio de la solvabilité Pilier 1 (SCRPIIM) et du ratio de la solvabilité Pilier 2 (SCRageas) aux changements des facteurs principaux de risque de marché à la fin de l'année 2021.

Pilier 1

As per 31/12/21					Impact	Impact
Based on Solvency II _{PM}		OF	SCR	Solvency	S/R	S/R 2020
Base case	<i>Before stress</i>	7,956	4,226	188%		
Yield curve	<i>Down -50bps</i>	7,804	4,378	178%	-10%	-11%
Yield curve	<i>Up +50bps</i>	8,056	4,083	197%	9%	8%
Equity	<i>Down -25%</i>	7,358	4,034	182%	-6%	-5%
Spreads	<i>Corporate spreads up +50bps</i>	8,093	4,118	197%	8%	9%
Spreads	<i>Government spreads up +50bps</i>	7,348	4,666	157%	-31%	-40%
Spreads	<i>Corporate & government spreads up +50bps</i>	7,489	4,468	168%	-21%	-31%
Property	<i>Down -10%</i>	7,685	4,378	176%	-13%	-13%
UFR	<i>UFR -15bps</i>	7,940	4,277	186%	-3%	-1%
Inflation	<i>Parallel Shock +50 bps</i>	7,828	4,298	182%	-6%	-5%

Les risques liés au développement durable font partie de la taxonomie des risques. L'analyse de ces risques est reflété dans l'Ageas Rapport sur les risques principaux (KRR) et dans les procédures des risques émergents. En outre, un scénario additionnel des tests de résistance, lié au changement climatique, a été analysé dans le cadre de l'exercice ORSA 2021.

Différences d'évaluation entre Solvabilité II et IFRS

Les différences d'évaluation les plus significatives entre le bilan IFRS et le bilan Solvabilité II sont les suivantes:

- La décomptabilisation du goodwill et des autres actifs incorporels sous Solvabilité II.
- Les biens immobiliers, les prêts et les placements détenus jusqu'à leur échéance (Held To Maturity) sont comptabilisés au coût amorti selon les normes IFRS, alors qu'ils sont évalués à leur juste valeur (faire value) selon Solvabilité II.
- Passif (provisions techniques) découlant des contrats de (ré)assurance et d'investissement sont comptabilisés à des valeur économique.
- Réévaluation des participations dans les entités d'assurance de l'Espace économique européen (EEE) à leur juste valeur (utilisation de la méthode de la mise en équivalence ajustée).
- Reconnaissance des éléments de passifs éventuels sous Solvabilité II.

Estimation des provisions techniques

La principale différence entre Solvabilité II et IFRS pour l'assurance Vie réside dans la méthodologie d'évaluation des provisions techniques.

Dans le cadre de Solvabilité II, l'approche de la juste valeur est utilisée pour évaluer la valeur économique des engagements, aucune marge supplémentaire pour les risques défavorables n'est autorisée dans le Best Estimate Liability (BEL). Tandis que sous IFRS, des marges supplémentaires pour les écarts défavorables peuvent être incorporées dans les réserves comptables, et cet écart est soumis aux normes et réglementations GAAP locales.

Pour les assurances non-vie, les principales différences sont l'inclusion explicite de l'actualisation pour tous les engagements, l'inclusion d'événements aléatoires et d'une marge de risque explicite.

Mesures transitoires sur provisions techniques

Les entités portugaises d'Ageas, ainsi qu'Ageas France appliquent des mesures transitoires sur les provisions techniques comme décrit dans l'article 308d de la Directive 2009/138/CE. Le facteur proportionnel déterminant le ratio d'ajustement transitoire appliqué est mis à jour annuellement au 1er janvier. Le facteur proportionnel déterminant le ratio d'ajustement transitoire appliqué est mis à jour annuellement au 1er janvier. Pour le rapport de fin d'année 2021, le facteur 11/16 a été appliqué, qui sera mis à jour à 10/16 à partir du 01/01/2022. Pour les impacts quantitatifs, voir le rapport quantitatif S.22.01.22.

Fonds propres

La composition des fonds propres éligibles pour répondre au SCR du groupe montre que à la fin de l'année 2021, 80.0% des éligibles fonds propres sont de la plus haute qualité (Tier 1) dont 18.3% du montant sont des éligibles fonds propres restreints.

L'augmentation des Fonds Propres au cours de l'année 2021 est principalement due au paiement des dividendes des participations en Asie non incluses dans SII scope, à la performance opérationnelle de l'activité d'assurance et le mouvement favorable des marchés financiers. Les fonds propres ont également été impactés par le rachat d'actions et les dividendes sortants prévus.

	31 December 2021	31 December 2020
Own Funds to meet group SCR:	7 956	7 869
Unrestricted Tier 1	5 205	5 047
Eligible Restricted Tier 1	1 164	1 205
Available Restricted Tier 1	1 164	1 205
Overflow to Tier 2	0	0
Eligible Tier 2	1 525	1 537
Overflow from Tier 1	0	0
Available Tier 2	1 525	1 537
Tier 3	63	79

SCR (Exigences de capital de Solvabilité II)

Le Pilier 1 (Exigences de capital) de Solvabilité II exige que les assureurs calculent leur Capital de Solvabilité Requis (SCR) en utilisant soit la Formule Standard, soit un modèle interne (partiel). La Formule Standard est déterminée par l'EIOPA, le régulateur européen des assurances. Un modèle interne (partiel) est calibré par la compagnie d'assurance et approuvé par le régulateur des assureurs.

La direction d'Ageas estime que, compte tenu du profil de son portefeuille de risques non-vie, qui se compose principalement de polices traditionnelles de détail en assurance dommages, la formule standard surestime les risques. Pour AG Insurance (AGI) et Ageas Insurance Limited (AIL), les modèles internes partiels pour le Non-vie ont reçu l'approbation réglementaire des régulateurs belge et britannique. Par conséquent, Ageas calcule son exigence de capital réglementaire au niveau du Pilier I sur la base du SCR PIM.

Le tableau ci-dessous présente les ratios Pilier I de solvabilité au niveau du groupe à la fin de l'année:

	31 December 2021	31 December 2020
Total Eligible Solvency II Own Funds to meet the Group SCR	7 956,4	7 869,0
Group Required Capital under Partial Internal Model (SCR)	4 225,9	3 962,4
Capital Ratio	188,3%	198,6%
Total Eligible Solvency II Own Funds to meet the minimum consolidated Group SCR	6 809,9	6 685,2
Minimum consolidated Group SCR	2 205,4	2 162,5
Capital ratio	308,8%	309,1%

Pilier 2 Modèle interne

Le Pilier II (Gouvernance & Supervision) couvre la structure et la gestion des entreprises d'assurance et la manière dont elles sont gouvernées. Ageas considère la gestion des risques au cœur de ses décisions et procède à une évaluation des risques propres et de la solvabilité (ORSA). La direction estime que le Pilier 2 devrait reconnaître un risque de crédit lié aux expositions aux États européens, alors que ce risque n'est pas pris en compte dans la formule standard du SCR. En parallèle, la direction estime que la formule standard SCR surestime le risque de crédit des obligations d'entreprises : elle évalue le risque de crédit des

obligations d'entreprises sur la base de la volatilité observée des spreads de crédit, alors que cette volatilité est moindre pour un investisseur à longue terme. La stratégie d'investissement d'Ageas est largement déterminée par la recherche d'une adéquation entre la durée de l'actif et celle du passif. La direction a également conclu que la formule standard du SCR n'est pas adaptée pour mesurer les risques liés aux investissements dans le secteur des biens immobiliers. En outre, la formule standard ne tient pas compte de la valeur des parcs de stationnement en concession.

Les fonds propres Pilier II ^{ageas} peuvent être réconciliés avec les fonds propres Pilier I comme indiqué ci-dessous:

	31 December 2021	31 December 2020
Group Eligible Solvency II Own Funds under Partial Internal Model	7 956	7 869
Revaluation of Technical Provision	-112	-221
Recognition of Parking Concessions	399	362
Recalculation of Non Transferable	-108	46
Group Eligible Solvency II ^{ageas} Own Funds	8 135	8 056

La réconciliation entre SCR (Exigences de capital de Solvabilité II) PIM Pilier I et SCR Ageas Pilier II est indiqué ci-dessous.

	31 December 2021	31 December 2020
Group Partial Internal Model SCR	4 226	3 962
Impact of Real Estate Internal Model	-184	-270
Additional Spread Risk	252	617
Delta Diversification	-19	11
Less adjustment Technical Provision	-156	-80
Less Deferred Tax Loss Mitigation	9	-70
Group SCR ^{ageas}	4 128	4 171